

Paris, le 11 Septembre 2015

ADRESSE AU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

Objet : Clarification et sécurisation juridique de la Loi Evin

Monsieur le Président,

En juillet dernier, après une initiative coordonnée entre le Sénat et l'Assemblée Nationale, le Gouvernement avait accepté de graver dans le marbre de la loi « Macron » un article 62 censé répondre aux attentes de clarification et de sécurisation juridique de la publicité oenotouristique, sans détricoter pour autant l'édifice de la loi Evin.

Contrairement à la polémique médiatique, largement étrangère au contenu des amendements discutés, le texte adopté n'a jamais eu pour objet d'assouplir les dispositions de limitation de la publicité sur les vins et les produits alcooliques de la loi Evin, mais simplement de permettre que la France puisse faire la promotion touristique de ses paysages viticoles, du patrimoine de labeur, et des réceptifs (restaurants, chambres d'hôtes...) qui constituent aujourd'hui un atout touristique et économique indéniable.

Il n'est pas besoin de s'en remettre à une lecture approfondie de Braudel et de son « Identité de la France » pour se convaincre que notre patrimoine viticole est indissociable de l'image de la France, de ses paysages, de sa culture et de ses savoir-faire. Il constitue en outre une valeur économique et sociale sans équivalent par sa contribution à notre rayonnement international et au déploiement d'emplois sur notre territoire.

Pour les nombreux parlementaires à l'origine de cette initiative, il n'est absolument pas question de renoncer à combattre les dégâts de l'alcoolisme et des comportements abusifs (binge drinking). En revanche, l'on ne saurait céder à une lecture exclusivement sanitaire et addictive qui pousserait à considérer les vignerons comme une profession d'empoisonneurs !

Pour tenter de faire invalider la loi « Macron », les partis « Les Républicains » et « Union des Démocrates et Indépendants » ont saisi le Conseil Constitutionnel qui, dans sa décision du n° 2015-715 DC du 5 août 2015, a considéré que cet amendement constituait un cavalier législatif, méconnaissant ainsi l'impact économique et social de l'oenotourisme en France, au profit d'une lecture non pas de fond, mais d'opportunité de nature exclusivement sanitaire.

Nous formulons donc le souhait que le Gouvernement, qui avait compris et accepté l'initiative législative d'une très large majorité de parlementaires, redépose au plus vite cet amendement, alors que la première lecture du projet de loi « Santé » en séance publique au Sénat, s'engage la semaine prochaine.

Une telle initiative gouvernementale, conforme à l'engagement que vous aviez pris lors de l'inauguration du Salon Vinexpo en juin dernier, présenterait le double avantage de tirer les conséquences de la critique formulée par le Conseil Constitutionnel concernant le véhicule législatif, et surtout de mettre définitivement un terme à cette insécurité juridique résultant, pour les professionnels du vin comme pour ceux du tourisme et pour la presse, de l'interprétation extensive de la notion de publicité par la chambre criminelle de la cour de cassation.

Enfin, l'adoption de l'amendement dès la première lecture sénatoriale du projet de loi « Santé » permettrait de nous prémunir des aléas de la règle dite « de l'entonnoir » auxquels pourraient être confrontés les Députés en seconde lecture.

Assurés de la bienveillante attention que vous porterez à notre proposition, recevez, Monsieur le Président de la République, l'assurance de notre très haute considération.

Liste des parlementaires signataires

1. Gilles SAVARY, Député de la Gironde
2. Denys ROBILIARD, Député du Loir-et-Cher
3. François PATRIAT, Sénateur de la Côte d'Or, Président de la Région Bourgogne
4. Alain ROUSSET, Député de la Gironde, Président de la Région Aquitaine
5. Kader ARIF, Député de la Haute-Garonne
6. Sophie ERRANTE, Députée de Loire-Atlantique
7. Christophe SIRUGUE, Député de Saône-et-Loire
8. Frédérique ESPAGNAC, Sénatrice des Pyrénées-Atlantiques
9. Claude BERIT-DEBAT, Sénateur de la Dordogne
10. Sylviane ALAUX, Députée des Pyrénées-Atlantiques
11. Jérôme DURAIN, Sénateur de Saône-et-Loire
12. Henri CABANEL, Sénateur de l'Hérault
13. Régine POVEDA, Députée du Lot-et-Garonne
14. Jacques KRABAL, Député de l'Aisne
15. Martine CARRILLON-COUVREUR, Députée de la Nièvre
16. Florent BOUDIE, Député de la Gironde
17. Christian ASSAF, Député de l'Hérault
18. Catherine QUERE, Députée de Charente-Maritime
19. Pascal TERRASSE, Député de l'Ardèche
20. Jean-Paul DUPRE, Député de l'Aude
21. Frédéric ROIG, Député de l'Hérault
22. Lucette LOUSTEAU, Députée du Lot-et-Garonne
23. Philippe MADRELLE, Sénateur de la Gironde
24. Philippe PLISSON, Député de la Gironde
25. Roland COURTEAU, Sénateur de l'Aude
26. Patrick VIGNAL, Député de l'Hérault
27. Patrice PRAT, Député du Gard
28. Hugues FOURAGE, Député de la Vendée
29. Serge BARDY, Député du Maine-et-Loire
30. David HABIB, Député des Pyrénées-Atlantiques
31. Jean-Pierre MAGGI, Député des Bouches du Rhône
32. Pascale GOT, Députée de la Gironde
33. Conchita LACUEY, Députée de la Gironde
34. Martine FAURE, Députée de la Gironde
35. Christophe CARESCHE, Député de Paris
36. Kléber MESQUIDA, Député de l'Hérault
37. Catherine BEAUBATIE, Députée de la Haute-Vienne
38. Pierre CAMANI, Sénateur de Lot-et-Garonne
39. Fabrice VERDIER, Député du Gard
40. Joël GIRAUD, Député des Hautes-Alpes
41. Daniel BOISSERIE, Député de la Haute-Vienne
42. Arnaud LEROY, Député des Français de l'Etranger
43. Laurent GRANDGUILLAUME, Député de la Côte d'Or
44. Marie-Hélène FABRE, Députée de l'Aude
45. Laurent BAUMEL, Député d'Indre-et-Loire
46. Pascal DEMARTHE, Député de la Somme
47. Jacques VALAX, Député du Tarn
48. Béatrice SANTAIS, Députée de Savoie
49. Gilbert LE BRIS, Député du Finistère
50. Guy-Michel CHAUVEAU, Député de la Sarthe
51. Dominique ORLIAC, Députée du Lot
52. Stéphane TRAVERT, Député de la Manche
53. Sébastien DENAJA, Député de l'Hérault
54. Jean-Jacques FILLEUL, Sénateur d'Indre-et-Loire
55. Kheira BOUZIANE, Députée de la Côte d'Or
56. Marie-Pierre MONIER, Sénatrice de la Drôme
57. Fanny DOMBRE-COSTE, Députée de l'Hérault
58. Françoise IMBERT, Députée de la Haute-Garonne
59. Marie RECALDE, Députée de la Gironde
60. François LONCLE, Député de l'Eure
61. Anne-Yvonne LE DAIN, Députée de l'Hérault
62. Sandrine DOUCET, Députée de la Gironde
63. Cécile UNTERMAIER, Député de Saône-et-Loire

64. Bernadette LACLAIS, Députée de Savoie
65. Isabelle BRUNEAU, Députée de l'Indre
66. Jean GRELLIER, Député des Deux-Sèvres
67. Michel VERGNIER, Député de la Creuse
68. William DUMAS, Député du Gard
69. Sabine BUIS, Députée de l'Ardèche
70. Odile SAUGUES, Députée du Puy-de-Dôme
71. Jean-Michel CLEMENT, Député de la Vienne
72. Guy BAILLIART, Député du Calvados
73. Yves DANIEL, Député de Loire-Atlantique
74. Robert OLIVE, Député des Pyrénées-Orientales
75. Edith GUEUGNEAU, Députée de Saône-et-Loire
76. Marie LE VERN, Députée de Seine-Maritime
77. Colette LANGLANDE, Députée de la Dordogne
78. Joaquim PUEYO, Député de l'Orne
79. Jean-Yves CAULLET, Député de l'Yonne
80. Valérie FOURNEYRON, Députée de Seine-Maritime
81. Françoise DUMAS, Députée du Gard
82. Marie-Line REYNAUD, Députée de la Charente
83. David COMET, Député de la Charente
84. Alain FAURE, Député de l'Ardèche
85. Christophe CASTANER, Député des Alpes-de-Haute-Provence
86. Yves BLEIN, Député du Rhône